



Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
N°76 du 7 novembre 2025

DES BONNETS JAUNES

PLEIN LES CHAMBRES

Créées en 1924, les chambres d'agriculture sont des établissements publics (EPA) placés sous la tutelle de l'État ; ce qui signifie qu'elles relèvent du droit public et sont investies d'une mission de service public. Chargées d'accompagner les professionnels (exploitants agricoles, salariés...) dans leur activité, elles sont dirigées par des élus agricoles et forestiers. <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/297242-les-chambres-dagriculture-en-5-questions> et <https://agriculture.gouv.fr/chambres-dagriculture-comprendre-leur-role-et-fonctionnement>

Une structure à vocation publique, dirigée par des élus agricoles et forestiers, déjà ça sent le pâté...

<https://chambres-agriculture.fr/actualites/actualite/comment-se-composent-les-chambres-dagriculture>

Effectivement la frontière entre certaines chambres consulaires et des intérêts catégoriels semble bien poreuse. La plupart des chambres d'agriculture sont cul et chemise avec la FNSEA ou la Coordination Rurale. De véritables nids douillets pour les bonnets jaunes.

C'est ce que révèle un récent rapport de la Cour des Comptes particulièrement sévère <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-10/20251001-S2025-1229-Regionalisation-des-chambres-d-agriculture.pdf>

Le sommaire suffirait à rendre honteux et confus des responsables dignes de ce nom :

1 UNE RÉGIONALISATION INABOUTIE	12
1.1 Un objectif de renforcement du réseau par sa régionalisation qui se heurte au fait départemental	12
1.2 Une mutualisation régionale des services support des chambres départementales limitée et hétérogène	13
1.3 Une organisation institutionnelle en chambres de région à généraliser	16
1.4 Une légitimité électorale à régionaliser	18
1.5 Une répartition de l'impôt qui devrait relever de l'échelon national	20

2 UNE DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DONT LA TÊTE DE RÉSEAU ET L'ÉTAT DOIVENT ENCORE PLEINEMENT S'EMPARER.....	24
2.1 Un effet intégrateur du projet stratégique et du COP à consacrer avec leur renouvellement en 2025	24
2.2 Une tête de réseau insuffisamment outillée et respectée	26
2.2.1 Faire respecter le pouvoir normatif de la tête de réseau.....	26
2.2.2 Aller au bout de l'unification nationale des systèmes d'information.....	27
2.2.6.1 Des progrès effectifs vers la mutualisation des ressources et l'incitation à la mise en réseau	35
2.2.6.2 Des interrogations sur le fonctionnement du FNMPP	38
2.2.6.3 Une contribution aux objectifs de mise en réseau encore limitée.....	38
2.3 Une tutelle trop peu interventionniste	42
2.4 Des irrégularités récurrentes dans le réseau à combattre plus fermement	46
3.3.3 Une attitude généralement réservée et procyclique à l'égard de l'agriculture biologique	63
.....	
4.1 Justifier de la hausse atypique des ressources publiques affectées au réseau agricole.....	67
4.2 Donner plus de fiabilité économique et financière au réseau des chambres.....	71
4.3 Retracer l'affectation des ressources publiques aux seules missions d'intérêt général à tous les niveaux des chambres	75
4.4 Systématiser la mesure de l'efficience du réseau.....	76

[Les quatre points à retenir du sévère rapport de la Cour des comptes sur les chambres d'agriculture | Contexte](#)

Passons sur les retards dans les structurations régionales. On comprend que les chambres consulaires n'aient pas la capacité d'une association comme la LPO qui a réussi brillamment cet exercice. Surtout que les chambres départementales ne veulent pas se séparer du gâteau que représente une part de la taxe sur le foncier non bâti au profit du niveau régional comme le suggère la Cour.

Passons sur leur gestion financière qui laisse à désirer.

Passons sur la parité, avec moins de 10% de femmes dans les exécutifs des chambres.

Arrêtons-nous sur la désertion de l'Etat qui a laissé les chambres dériver en oubliant leurs missions régaliennes <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/l-etat-a-trop-souvent-laisse-faire-la-cour-des-comptes-pointe-les-dysfonctionnements-des-chambres-d-agriculture-1369460>

Pour nous concentrer sur les enjeux écologiques.

Véritables écoterroristes, les sages de la Cour des Comptes affirment que « *le secteur agricole doit engager une véritable transition agroécologique, qui doit permettre d'améliorer la résilience et la compétitivité des exploitations agricoles, dans un contexte de globalisation et de concurrence accrue* ». Ils demandent aux chambres d'agriculture de « recentrer leurs missions sur quelques

priorités autour de l'accompagnement des agriculteurs dans les transitions économiques, sanitaires et environnementales ».

Ah bon, elles ne le faisaient pas ? Mais que font-elles alors ?

Et d'où peuvent bien venir ces dérives ? Les sages de la Cour des Comptes ont bien une petite idée : « **Le mode d'élection des chambres ne facilite pas la dissociation des responsabilités syndicales d'une part et la conduite d'un établissement public, avec ses missions de service public, d'autre part. Elle conduit régulièrement les pouvoirs publics ainsi que la Cour à rappeler l'exigence de neutralité des chambres et de spécialité de leurs dépenses sur les subventions des chambres aux syndicats. Ces contradictions se manifestent par exemple par l'adoption fréquente par les sessions des chambres de motions hostiles à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires directement inspirées des éléments de langage syndicaux s'opposant à des politiques publiques que les chambres doivent dans le même temps mettre en œuvre. Les contrôles de la Cour mettent régulièrement en évidence une confusion dans certaines sessions et certains bureaux de chambres entre les fonctions résultant du code rural et celles de responsables syndicaux...** »

C'est que le mode de scrutin du principal collège, celui des chefs d'exploitation, accorde à la liste majoritaire la moitié des sièges. Une situation héritée d'un temps où il n'y avait quasiment pas d'alternative à l'alliance FNSEA-JA. Et la Cour de noter « une faible représentation des minorités ».

Sur les 34 à 37 membres élus que compte une chambre départementale, 18 relèvent du collège des chefs d'exploitation.

Dit autrement, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs sont certes passés de 60% en 1983 à 46% en 2025, mais au bénéfice de la Coordination Rurale -encore plus réac que la FNSEA- qui atteint parfois 30%. Pendant que la Confédération Paysanne stagne aux alentours de 20%.

Graphique 2 : Évolution du poids de chaque syndicat entre les élections de 2019 et 2025

	Pourcentage de voix reçues par syndicat		Progression entre 2019 et 2025	Nombre de chambres où le syndicat "contrôle" le collège 1		Progression entre 2019 et 2025
	2019	2025		2019	2025	
CONF	20,1	20,5	0,4	1	3	2,0
FNSEA/JA	55,5	46,8	-8,7	86	72	-14,0
MODEF	1,8	1,4	-0,4	1	1	0,0
CR	20,6	29,9	9,3	3	14	11,0
Autres listes	2,0	1,4	-0,6	2	3	1,0

¹ Source Collectif « Nourrir » https://collectifnourrir.fr/wp-content/uploads/2025/06/Note-ECA_mai-2025.pdf

¹ À noter que le nombre actuel de chambres détenues par la Confédération paysanne est de 4 et non de 3 si l'on prend en considération la chambre de Mayotte, dont elle a la gestion depuis 2019. La tenue du scrutin à Mayotte a été reportée d'un an, suite aux conséquences du passage du cyclone Chido. De même en prenant le département de Mayotte en compte, le % de voix de certains syndicats peut changer, notamment au profit de la Confédération paysanne qui se rapprocherait de 20,6 %

A titre d'exemple, le média « Infos contexte » du 10 octobre dernier nous en apprend de bonnes sur la gestion de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne :

« La Coordination rurale du Lot-et-Garonne convoquée devant la Cour des comptes pour sa gestion de la chambre d'agriculture - Cinq syndicalistes se sont rendus à Paris le 16 octobre pour une audience publique devant la chambre du contentieux : l'ancien président de la chambre d'agriculture Serge Bousquet-Cassagne, figure de la CR, deux anciens vice-présidents (Patrick Franken et Christian Girardi), un ancien membre du bureau Didier Perrel et un comptable de la chambre, Nicolas Bousquet-Cassagne, fils de l'ancien président. Principal délit reproché, la construction illégale en 2018 du barrage de Caussade, en violation des règles de la commande publique, et avec le recours à des organismes en lien avec les dirigeants de la chambre. Parmi les autres irrégularités pointées par la Cour dans un rapport de 2024, figurent le recrutement de Nicolas Bousquet-Cassagne par son père, Serge, et l'attribution indue d'aides à des éleveurs. Elle avait aussi relevé la réaction tardive des autorités de tutelle. Un reproche réitéré dans son récent rapport sur le réseau des chambres d'agriculture. Néanmoins, les syndicalistes encourent uniquement des amendes, pouvant aller jusqu'à six mois de rémunération ».

Du reste, non seulement l'argent public est utilisé en amont, entre autres via les Chambres d'agriculture, pour retarder le changement de trajectoire inévitable, mais les coûts pour essayer de réparer les dégâts sont faramineux : à titre d'exemple, d'après FNH, 162 millions d'euros d'argent public sont consacrés chaque année au traitement des pollutions engendrées par l'élevage porcin, principalement en Bretagne. En y ajoutant l'impact sanitaire, les coûts sociétaux sont évalués à 2,8 milliards. <https://www.fnh.org/filiere-porcine-modele-coute-cher/>

Vous avez dit « souveraineté alimentaire » ?

Les débats au Parlement vont bon train pour donner à la France un budget avant la fin de l'année. Dans son élan de « simplification », le gouvernement a proposé de réduire la niche fiscale « B100 », autrement dit celle bénéficiant à deux agrocarburants, la « E85 » à base de betteraves, et un gazole routier à base de colza. Supprimer cette niche, c'est une économie de 130 millions pour l'Etat mais... un manque à gagner de 85 millions pour la SAIPOL, une filiale du groupe AVRIL. Groupe AVRIL présidé par un certain Arnaud ROUSSEAU, président de la FNSEA qui monte au créneau avec le soutien des députés du centre à l'extrême droite.

A ce niveau ce n'est plus du lobbying, c'est une pollution généralisée.

Depuis le temps qu'on vous dit que le ver est dans le fruit de l'agriculture intensive et non-durable. Nos concitoyens payent en amont pour subventionner l'agriculture suicidaire, en aval pour payer les pots cassés, et entre les deux ils consomment des produits mauvais pour leur santé. Quant à ceux qui voudraient la ramener, ils sont immédiatement accusés d'agro-bashing.

<https://valeriepecresse.fr/2022/01/13/lagriculture-cest-la-france-discours-de-valerie-pecresse-a-villers-le-lac/>



Notre rubrique « les cons ça ose tout » : une déclaration du représentant de la FDSEA du Doubs en réunion CDCFS :

G.SCALABRINO ajoute que des dégâts existent aussi sur des parcelles agricoles. Ils sont alors concentrés sur quelques pâtures où les animaux reviennent quotidiennement. Outre la perte liée à la consommation d'herbe, celle-ci est souillée notamment par l'urine et les bovins pâturent très mal derrière les chamois qui laissent leur odeur. Il n'y a toutefois pas eu de signalement de dommage agricole cette année.

Ces chamois qui pissent volontairement sur l'herbe afin de pourrir la vie des vaches mériteraient qu'on leur enlève leur téléphone portable ! <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/les-documents-franceinfo/gerald-darmanin-veut-saisir-les-telephones-portables-des-consommateurs-de-drogue-7693297>

Mais aussi : afin de pouvoir justifier le classement des renards, fouines, corneilles, étourneaux, pies et autres corbeaux freux comme « nuisibles », la Fédération des Chasseurs des Deux Sèvres écrit au Préfet pour lui demander de saisir et lui transmettre les données des associations de protection de la nature :



MONSIEUR LE PREFET DES DEUX SEVRES
PREFECTURE DES DEUX SEVRES
4 RUE DU GUESCLIN
BP 70000
79 099 NIORT

La Crèche, le 20 octobre 2025

Ref : GT/fa
Objet : Classement ESOD 2026

De plus, nous souhaitons que soit demandées aux associations de protection de la nature que sont Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) et Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), les différentes observations notées sur faune-deux-sevres.org concernant les 6 espèces précédemment citées (le renard, la fouine, la corneille noire, le corbeau freux, l'étourneau sansonnet, la pie bavarde) ainsi que les différentes données des programmes STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) et SHOC (Suivi Hivernal des Oiseaux Communs).

Aucun Echo des Terriers n'ayant encore été écrit pour expliquer la relative efficacité des pétitions, les lecteurs sont invités à dire non au grand projet touristique de Perros-Guirec dans les Traouïero.

Pour signer, c'est ici : <https://c.org/QKztZFv446>

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.